

Délibération n°2023-06-052

Date de convocation : 21 juin 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 41	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Attribution d'une subvention à l'ART

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Guiclan, salle Le Triskell, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avait donné
procuration

Mme PORTAILLER Christine à M. MORRY Yvan
Mme MARTINEAU Gaëlle à M. BILLON Henri
M. GILET Yves-Marie à M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s)

M. BRETON Jean-Pierre

Absent(s)

/

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'Association Recherche Travail (ART) portait depuis 2016 la Plateforme Mobilité Pays de Morlaix, dispositif traitant de la question de la mobilité sous l'angle domicile/travail et insertion.

Le modèle basé sur la prise en charge d'une partie du déficit généré par la Plateforme Mobilité Pays de Morlaix par les autres champs d'intervention de l'ART n'étant plus tenable, l'association a souhaité mettre fin à ce dispositif au 31 décembre 2022.

C'est dans ce cadre que l'ART sollicite une subvention exceptionnelle auprès des 3 EPCI du Pays de Morlaix lui permettant de faire face au déficit généré par la Plateforme sur l'exercice 2022, à savoir 49 071 € répartis comme suit :

- Morlaix communauté (50%) : 24 535 €
- HLC (25%) : 12 268 €
- CCPL (25%) : 12 268 €

Conscients de la disparition d'un service primordial d'utilité sociale et économique pour le territoire, les 3 EPCI du territoire (Morlaix Communauté, HLC, CCPL), via le Pays de Morlaix, se sont engagés dans une démarche opérationnelle permettant :

- de répondre aux besoins en mobilité des plus fragiles,
- de proposer des dispositifs concertés améliorant l'accès à l'emploi,
- d'appréhender ces questionnements en s'adaptant aux particularités locales en prenant en compte les différentes dimensions de la mobilité.

Vu le bureau communautaire du 13 juin 2023 ;
Vu la conférence des maires du 20 juin 2023 ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide, au titre de l'année 2023, l'attribution d'une subvention au profit de l'ART pour un montant de 12 268 euros.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 29 juin 2023.

La Secrétaire de séance,
Gwénaëlle QUILLEVERE.



Le Président,
Henri BILLON.

